

INFORMATION SUR LA CERTIFICATION À L'INTENTION DES ORTHOPTISTES FORMÉS À L'ÉTRANGER

Orthoptiste formé à l'étranger : Aux fins du présent document et du document connexe *Demande d'admissibilité à l'examen national de certification du Conseil canadien d'orthoptique pour les orthoptistes formés à l'étranger*, le terme « orthoptiste formé à l'étranger » renvoie aux personnes qui ont suivi une formation orthoptique ailleurs qu'au Canada.

Si vous n'avez pas de formation *reconnue* en orthoptique, veuillez déposer une demande d'admission directement auprès d'un programme canadien de formation en orthoptique pour suivre la formation complète de 24 mois exigée. Vous devrez vous conformer aux exigences d'admission du programme de formation en question.

Pour exercer l'orthoptique au Canada, il faut être certifié par le Conseil canadien d'orthoptique (CCO). Les orthoptistes certifiés aux États-Unis qui sont en règle avec l'American Orthoptic Council (AOC) n'ont pas besoin d'une certification canadienne pour travailler au Canada, dans la mesure où ils demeurent en règle avec l'AOC.

Dans le cas des orthoptistes certifiés ailleurs qu'au Canada ou aux États-Unis, la demande d'examen de certification se fait en trois étapes :

1. Remplir et déposer le formulaire *Demande d'admissibilité à l'examen national de certification du Conseil canadien d'orthoptique pour les orthoptistes formés à l'étranger* (disponible sur le site Web du Conseil canadien d'orthoptique à l'adresse www.orthopticscanada.org).
2. Une fois que le CCO confirme l'admissibilité, remplir la *Demande d'admission à l'examen national de certification du Conseil canadien d'orthoptique pour les orthoptistes formés à l'étranger* (disponible sur le site Web du Conseil canadien d'orthoptique à l'adresse www.orthopticscanada.org).
3. Nous vous recommandons fortement de vous familiariser avec les différences entre les schémas de pratique professionnelle des orthoptistes au Canada et ceux de votre pays.

En plus du formulaire *Demande d'admissibilité à l'examen national de certification du Conseil canadien d'orthoptique pour les orthoptistes formés à l'étranger*, vous devez déposer les documents suivants :

1. preuve que vous détenez un diplôme de premier cycle délivré par une université ou un collège;
2. preuve que vous avez suivi une formation d'au moins 24 mois en orthoptique. Remarque : une preuve que vous détenez un diplôme de quatre ans d'études en orthoptique répond aux deux exigences ci-dessus;
3. un *curriculum vitae* à jour, incluant expérience de travail.

Si vous avez déjà exercé l'orthoptique, veuillez fournir ce qui suit :

1. preuve de certification en orthoptique, incluant l'inscription dans une école d'orthoptique pertinente, le cas échéant. Vous devez être en règle avec le conseil, l'organisation ou l'université qui a délivré le certificat d'origine (voir le formulaire de demande pour plus d'information);
2. lettres de recommandation relatives aux emplois précédents en orthoptique.

Tous les documents doivent être déposés en anglais et être authentifiés. Si ces documents sont rédigés dans une autre langue que l'anglais, ils doivent être traduits en anglais et être authentifiés. Dans certains cas, on demandera au candidat d'avoir recours à un service d'authentification de documents. Si la formation a été suivie dans une autre langue que l'anglais, vous devrez aussi fournir une preuve de compétence langagière en anglais (résultats du test de l'IELTS, par exemple).

Si vous avez obtenu votre certificat en France, le Programme d'intégration francophone des orthoptistes (PIFO) est pour vous. Le PIFO offre la formation nécessaire en français pour préparer les orthoptistes formés en France à l'examen de certification canadien. Vous devez déposer une demande directement auprès du PIFO (vous trouverez les coordonnées ci-dessous).

L'examen écrit du CCO a lieu tous les ans, le premier mercredi de mai. Si vous réussissez la partie écrite de l'examen de certification, vous serez invité à passer la deuxième partie de l'examen. Si vous réussissez les deux parties de l'examen, vous pouvez déposer une demande de certification auprès du CCO.

Programmes de formation :

Darren Oystrek
Sciences de la vision clinique
Université Dalhousie
Centre de santé IWK
5850, av. University
CP. 9700
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3G9
<http://cvs.healthprofessions.dal.ca/>

Jocelyn Zurevinsky
Orthoptic Clinic-Eye Care Centre
Saskatoon City Hospital
701 Queen St.
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 0M7
Site Web : www.orthoptics.ca

Christy Gilligson
Orthoptic Service

BC Children's Hospital
4480 Oak Street
Vancouver (C.-B.) V6H 3V4
Courriel : Cgiligson@cw.bc.ca
Site Web : <http://www.ophtalmology.ubc.ca/facilities/bcch.html>

Programme d'intégration :

Programme d'intégration francophone des orthoptistes (PIFO)
Stéphanie Oglietti
Directrice
Hôpital de Montréal pour enfants, D-166
2300, rue Tupper
Montréal (Québec) H3H 1P3
soglietti@yahoo.ca

Président du Comité des admissions et de la formation du Conseil canadien d'orthoptique :

Michael Richards, M.D.
Clinique d'ophtalmologie pédiatrique
Centre des sciences de la santé de Winnipeg
CE216 – 820, rue Sherbrook
Winnipeg (Manitoba)
Canada R3A 1R9

mrichards4@hsc.mb.ca